

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N°16 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, porte à la connaissance de l'opinion que le dossier judiciaire RPA 220 opposant le Ministère Public contre MUKEBAYI NKOSO Hugues-Michel inscrit au rôle de la Cour de cassation le 2 octobre 2024, a été pris en délibéré le lundi 2 décembre 2024 et prononcé le mercredi 11 décembre 2024, date fixée par la composition ayant siégé dans cette cause.

Il invite Mr Stanis BUJAKERA TSHAMALA à la vérification préalable avant de s'évertuer à publier dans la précipitation sur son compte X de ce jour jeudi 12 décembre 2024 des informations erronées de nature à ternir sans fondement l'image de la Cour de cassation en particulier et de la Justice en général.

Fait à Kinshasa, le 12 DEC 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

Site web : www.csm-rdc.cd